



Annick GRÉMY

Mairie de GRIEGES

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025 SLO

ID : 001-210101796-20250617-202527-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 12 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 17 JUIN 2025
2025 / 27**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. DURAND Paul, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU PATRIMOINE BATI
HISTORIQUE POUR LA RESTAURATION DU PONT DES LABOUREURS**

Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de Restauration du Pont des Laboureurs.

Considérant qu'afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune souhaite solliciter l'appui du Département de l'Ain au titre du patrimoine bâti historique pour la restauration du Pont des Laboureurs,
Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des dépenses	Montant des dépenses H.T.	Nature des recettes	Montant des recettes H.T.	Taux
Maîtrise d'œuvre	33 200 €	DRAC	49 800 €	25%
Travaux	166 000 €	Région	19 920 €	10%
		Département	29 880 €	15%
		DET R	39 840 €	20%
		Communauté de Communes de la Veyle	19 920 €	10%
		Fondation du Patrimoine		0%
		Autofinancement	39 840 €	20%
TOTAL HT.	199 200 €		199 200 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
AUTORISE Mme le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de l'Ain telle que susmentionnée dans le plan de financement exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY